

A Orléans, recours contre l'interdiction d'inhumation d'une figure du génocide au Rwanda

AFP, 27 août 2025

En dépit de son acquittement en 2009, Protais Zigiranyirazo reste considéré par beaucoup comme l'un des cerveaux du cercle présidentiel hutu soupçonné d'avoir planifié le génocide.

Un recours a été déposé, mercredi 27 août, devant le tribunal administratif d'Orléans, pour contester l'interdiction, décidée par la mairie, d'inhumer dans cette ville Protais Zigiranyirazo, dit « Monsieur Z », considéré comme l'une des figures du génocide des Tutsi au Rwanda, a appris l'Agence France-Presse (AFP) auprès du tribunal et de l'avocat de la famille. L'audience se déroulera jeudi matin à 9 heures.

En attendant la décision, M^e Philippe Meilhac, avocat notamment de la sœur du défunt, a précisé que la tenue de la cérémonie religieuse, pré-

vue jeudi à 11 heures en l'église Saint-Paterne, devrait être reportée.

Avant l'annonce du recours, l'évêque d'Orléans, Mgr Blaquart, avait déclaré dans un communiqué qu'il avait, « *par respect pour la mémoire des victimes* », demandé « *la plus grande sobriété dans la célébration des obsèques, et a[vait] notifié des restrictions, notamment qu'il n'y ait ni eucharistie ni témoignages* ».

Mort le 3 août à Niamey (Niger) à l'âge de 87 ans, Protais Zigiranyirazo avait été condamné à vingt ans de prison pour génocide en première instance par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), mais avait été acquitté en appel en 2009. Les juges de la chambre d'appel avaient à l'époque conclu que leurs collègues de première instance s'étaient « *gravement fourvoyés dans le traitement des preuves* »

et qu'il n'y avait pas d'autre choix que l'acquiescement.

« Risque grave de troubles à l'ordre public »

Frère aîné de la veuve du président rwandais Juvénal Habyarimana dont le meurtre, le 6 avril 1994, avait été immédiatement suivi par le début du génocide, « Monsieur Z » reste considéré par beaucoup comme l'un des cerveaux du cercle présidentiel hutu soupçonné d'avoir planifié le génocide.

Le maire d'Orléans, Serge Grouard (divers droite), avait pris

un arrêté mardi pour interdire l'inhumation de « Monsieur Z » en raison d'un « *risque grave de troubles à l'ordre public* » et de « *la possibilité sérieuse que la sépulture devienne un lieu de glorification pour les auteurs et complices du génocide rwandais* ». Une décision fustigée par l'avocat de la famille, M^e Meilhac, prise selon lui « *sous certaines pressions* » d'associations, alors que « *l'inhumation avait d'abord été autorisée* ».

D'avril à juillet 1994, le génocide au Rwanda a fait, selon l'ONU, 800 000 morts, membres de la minorité tutsi ou Hutu modérés, tués par les forces armées rwandaises et les milices extrémistes hutu Interahamwe.